



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du jeudi 28 mars 2024**

-Version affichage-

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u></p> <p>12/03/2024</p> <p><u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u></p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 11</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à 17h37, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le douze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Monsieur Stéphane GRASSET, Madame Elisabeth MORELLI, Madame Celeste MESSINA-DOMINIONI, Madame Pierrette MAZERY, Madame Diane CHARLEMAGNE, Monsieur FRANZIL Serge, Madame Anne-Laure DE DINECHIN, Madame Isabelle NICOLAS .</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>Madame SARRAU Frédérique, Madame Malika ZEKRI.</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Madame Annie CHEVALIER-SAINSILY donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Diane CHARLEMAGNE Madame BARRET Isabelle donne pouvoir à Madame Elisabeth MORELLI</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Sarah JANOCKA, directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture de la séance à 17h37

Monsieur le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 février 2024
- 2) Arrêtés et décisions du Président du CCAS
- 3) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives
- 4) Approbation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur
- 5) Adoption du Compte Administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'Ordonnateur
- 6) Affectation du résultat 2023
- 7) Approbation du budget primitif 2024
- 8) Questions diverses

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20240626-2024-CACCAS-15-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Délibération 2024-CACCAS-07 portant approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 février 2024

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 08 février 2024 dont lecture est donnée par Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVENT A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 08 février 2024.

Décisions et arrêtés du Président ou de sa Vice-Présidente

Décision

- Décision n°24-DECI-CCAS-01 autorisant le Président du CCAS à signer la convention de prestation avec l'association Nouvelles Voies pour l'organisation de permanences juridiques à destination des administrés, pour une durée de 3 ans, dans la limite de 11 permanences annuelles, pour un montant unitaire de 393€ TTC.

Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives

Du 01 janvier au 06 mars 2024, 5 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 290€. Cette aide sociale facultative permet aux Bucois de répondre à la demande alimentaire, en l'attente d'une orientation vers une association spécifique.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **PRENNENT ACTE** des aides dispensées sur la période du 01 janvier au 06 mars 2024 au titre de l'aide sociale facultative et des pouvoirs délégués

Délibération 2024-CACCAS-08 portant adoption du Compte de Gestion –Année 2023 – Budget CCAS

Il est porté modification de la note de présentation en ces termes :

I – PRESENTATION GENERALE DES RESULTATS 2023

*Le compte administratif 2023 du budget du CCAS (M57) présente un résultat global de clôture de **61 367.69 €** et un solde d'exécution excédentaire s'élevant à **1 065.28€***

Ce résultat global se décompose comme suit :

- **Déficit de fonctionnement : 6 522.90 €**,
- **Excédent d'investissement : 7 588.18€.**

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023 présenté par Madame le Receveur,

CONSIDÉRANT qu'il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

CONSIDÉRANT l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CONSIDÉRANT la comptabilité des valeurs inactives,

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20240626-2024-CACCAS-15-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du CCAS, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget du CCAS de la Ville de Buc

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2024-CACCAS-09 portant approbation du Compte Administratif – exercice 2023

VU le Compte de Gestion 2023 du CCAS présenté par Madame la Trésorière Principale de Versailles et adopté ce jour,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur GRASSET, Président du CCAS, s'est fait présenter le Budget Primitif 2023 – à noter l'absence de décision modificative en 2023 - et le compte administratif 2023

CONSIDÉRANT que le tableau présenté récapitule les grands ensembles financiers constatés dans ce compte administratif ,

Monsieur GRASSET, Président du CCAS, ordonnateur de l'exercice budgétaire 2023, se retire et la présidence de séance de l'Assemblée est assurée par Madame Elisabeth MORELLI qui procède au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023

- **DIT** que Monsieur le Président du CCAS et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

REPARTITION DES VOIX : 10 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2024-CACCAS-10 portant affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5, et R.2311-11 et suivants ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération N°2024-CACCAS-08 du 28 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023,

VU la délibération N°2024-CACCAS-09 du 28 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2023,

CONSIDÉRANT les dépenses et recettes de l'exercice 2023 font apparaître un excédent global de 61 367.69€,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil d'Administration de décider de l'affectation de ce résultat,

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente, en 2023, un résultat de clôture excédentaire de **25 470.64€**, que le solde des restes à réaliser est nul. La section d'investissement dégage un excédent de financement de **25 470.64€**, qui doit être reporté à la section d'investissement du budget 2024.

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement présente, en 2023, un résultat de clôture excédentaire de **35 897.05€**, peut être reporté en fonctionnement ou affecté en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GRASSET, Président du CCAS, le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter comme suit les résultats 2023 au budget 2024:

Section de fonctionnement :

002 - Résultat de fonctionnement reporté: **35 897.05€**

Section d'investissement :

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **25 470.64€**

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20240626-2024-CACCAS-15-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024

- **DIT** que les crédits ainsi affectés seront repris au budget primitif 2024 du CCAS.

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2024-CACCAS-11 portant approbation du budget primitif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2311-1 et suivants,
VU le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU l'instruction comptable M57,
VU la délibération N°2021-12-15_02 du Centre Communal d'Action Sociale adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,
VU la délibération 2022-02-17_03 du Centre Communal d'Action Sociale portant mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et choix du mode de calcul pour les dotations aux amortissements,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 134 716.69€ réparti comme suit :
 - 108 997.05€ en section de fonctionnement
 - 28 895.50€ en section d'investissement
- **DIT** que Monsieur le Maire, Président du CCAS, et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2024-CACCAS-12 portant approbation du budget primitif 2024 par chapitre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2311-1 et suivants,
VU le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU l'instruction comptable M57,
VU la délibération N°2021-12-15_02 du Centre Communal d'Action Sociale adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,
VU la délibération 2022-02-17_03 du Centre Communal d'Action Sociale portant mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et choix du mode de calcul pour les dotations aux amortissements,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le Budget Primitif 2024 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	19 430.00€	
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 000.00€	

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20240626-2024-CACCAS-15-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024

65	Autres charges de gestion courante	45 142.19€	
68	Dotations aux amortissements	3 424.86€	
74	Dotations et participations		70 000€
75	Autres produits de gestion courante		3 100€
002	Résultat des exercices précédents		35 897.05€
TOTAL FONCTIONNEMENT		108 997.05€	108 997.05€

INVESTISSEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	13 424.86€	3 424.86€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 470.64€	
001	Résultat des exercices précédents		25 470.64€
TOTAL INVESTISSEMENT		28 895.50€.	28 895.50€

- **DIT** que Monsieur le Maire, Président du CCAS, et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération N° 2024-CACCAS-13 et N° 2024-CACCAS-14 du 28 mars 2024 portant secours exceptionnel

Délibération N° 2024-CACCAS-13 portant secours exceptionnel à un foyer bucois pour l'aide au paiement partiel des frais de périscolaire pour un montant de 99.62€

Approuvé à l'unanimité

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération N° 2024-CACCAS-14 portant secours exceptionnel à un administré bucois pour l'aide au paiement partiel des frais de restauration scolaire pour un montant de 508.50€

Approuvé à l'unanimité

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h23.

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20240626-2024-CACCAS-15-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024